Jibrîl (sur lui la paix) m'a tellement recommandé le voisin que j'ai pensé qu'il allait en faire un ayant droit à l'héritage.

Ibn 'Oumar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Messager d'Allah (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : « Jibrîl (sur lui la paix) m'a tellement recommandé le voisin que j'ai pensé qu'il allait en faire un ayant droit à l'héritage. »

[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî et Muslim]

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) informe du fait que Jibrîl (sur lui la paix) n'a cessé de lui répéter et de lui ordonner de prendre soin du voisin, qui est celui qui est proche de la demeure - qu'il soit musulman ou mécréant, proche parent ou non - de préserver son droit, de ne pas lui causer du tort, d'être bienfaisant envers lui et de patienter sur ses torts au point que le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a pensé, du fait de l'importance du droit du voisin et de l'insistance de Jibrîl à ce sujet, qu'il allait descendre une révélation imposant de donner de son argent à son voisin resté vivant après son décès.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/4965

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee